

655 - Contrats Départementaux

**Rénovation des contrats de ville 2015-2022 des  
Quartiers Prioritaires de la Ville de Saverne, de  
Haguenau-Bischwiller et de l'Eurométropole de  
Strasbourg : protocoles des engagements renforcés et  
réciproques du Département du Bas-Rhin**

CD/2019/120

**Service chef de file :**

A3 - Délégation à l'action territoriale

A350 - Délégation territoriale Eurométropole

Résumé :

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des quartiers défavorisés, à y restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Cadres uniques de mise en oeuvre de la politique de la ville, les contrats de ville sanctuarisent les engagements de l'Etat, des collectivités territoriales ainsi que d'autres partenaires au bénéfice de ces quartiers. Le Département du Bas-Rhin, signataire des Contrats de Ville 2015-2020 de l'Eurométropole de Strasbourg, de Saverne et d'Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse, est un partenaire historique de 1er plan, tant par la mobilisation renforcée de ses politiques de droit commun que par celle d'une enveloppe spécifique de « Fonds Urbain » destinée à soutenir des projets qui entrent dans les priorités départementales votées le 08 décembre 2016 pour les 21 QPV du Bas-Rhin (CD/2016/171).

A l'issue d'une démarche débutée à Tourcoing en novembre 2017 visant à mobiliser l'ensemble des parties prenantes à la politique de la ville, le Président de la République a lancé un appel à la mobilisation nationale en faveur des quartiers prioritaires de la ville (QPV) avec trois objectifs : garantir les mêmes droits aux habitants, favoriser l'émancipation et restaurer l'égalité républicaine dans les QPV. La feuille de route adoptée le 18 juillet 2018 en Conseil des Ministres, s'articule autour de 5 programmes thématiques : Sécurité, Education, Emploi, Logement, Lien social qui se traduisent dans 40 mesures engageant l'ensemble des ministères.

Les protocoles d'engagements renforcés et réciproques ont pour ambition de décliner à l'échelon local, les mesures adoptées par l'Etat ainsi que les engagements partenariaux pris, en particulier avec les collectivités, via le Pacte de Dijon, et les entreprises, via le PaQte – pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises, dans le respect des spécificités de chaque territoire. L'objet du présent rapport propose :

- de confirmer la poursuite des engagements du Département du Bas-Rhin dans la politique de la ville au titre de ses politiques de droit commun ;
- d'approuver les protocoles d'engagements renforcés et réciproques annexés aux trois Contrats de Ville pour la période 2015-2022 ;
- d'adopter les 10 priorités du Fonds Urbain qui remplacent les priorités départementales votées le 08 décembre 2016 (CD/2016/171) ;
- d'augmenter l'enveloppe annuelle du Fonds Urbain de 260 000€ à 500 000€ à partir de 2020.

## **Les orientations et stratégies prioritaires des contrats de ville 2015-2020 de l'Eurométropole de Strasbourg, Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse et Saverne**

Pilotés par l'Etat et les intercommunalités, les Contrats de ville succèdent aux Contrats urbains de cohésion sociale 2007-2014 et visent, par un travail transversal et multi-partenarial, à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers prioritaires et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Ils reposent sur 4 axes transversaux, 3 piliers et se déclinent en 19 programmes :

### **Quatre axes transversaux :**

- Programme 1 : l'action avec et pour les jeunes
- Programme 2 : la prévention et la lutte contre les discriminations
- Programme 3 : l'égalité femmes/hommes
- Programme 4 : l'apprentissage et la maîtrise de la langue française.

### **Pilier Cohésion sociale : développement éducatif et culturel / santé**

- Programme 5 : l'accompagnement à la scolarité et la prévention du décrochage scolaire
- Programme 6 : l'attractivité et la valorisation des établissements scolaires
- Programme 7 : l'accompagnement des parents
- Programme 8 : l'accès aux équipements et projets culturels
- Programme 9 : le partenariat avec l'Université de Strasbourg
- Programme 10 : santé en articulation avec les contrats locaux de santé

### **Pilier Développement économique et emploi**

- Programme 12 : les qualifications et compétences
- Programme 13 : pour un lien restauré entre habitants, entreprises et acteurs de l'emploi
- Programme 14 : attractivité des territoires et entreprises
- Programme 15 : création d'entreprises et pérennisation

### **Pilier Cadre de vie et Renouveau urbain**

- Programme 16 : la politique de rénovation urbaine
- Programme 17 : la gestion urbaine de proximité
- Programme 18 : la convention intercommunale d'attribution des logements sociaux
- Programme 19 : prévention et sécurité avec l'articulation du CISPDR avec les contrats de ville.

Ces programmes sont soutenus financièrement grâce à la mobilisation et à la mise en synergie des dispositifs de droit commun des différents partenaires, ainsi qu'à des moyens spécifiques et adaptés aux besoins de chacun de ces quartiers.

En France, près de 1500 QPV ont ainsi été définis par l'Etat à partir du seul critère de la pauvreté. Ils se caractérisent par une concentration de populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu médian (**1 026 €/mois** pour une personne seule et **2 565 €/mois** pour un couple avec deux enfants).

Dans le Bas-Rhin, 21 QPV ont été définis :

- 18 QPV sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg :
  - 13 sur Strasbourg : Hohberg, Molkenbronn, HautePierre, Koenigshoffen-Est, Cronenbourg, Elsau, Laiterie, Neuhof – Meinau, Cité de l'Ill, Spach, Ampère, Port du Rhin, Murhof ;

- 5 en 1<sup>ère</sup> couronne : Quartiers Ouest (Bischheim-Schiltigheim), Marais (Schiltigheim), Guirbaden (Bischheim), Libermann (Illkirch-Graffenstaden), quartier Europe (Lingolsheim) ;
- 2 QPV à Haguenau et Bischwiller : les Pins-Musau (Haguenau), Quartier Liberté (Bischwiller) ;
- 1 QPV à Saverne : Quartier Est.

Lors de la séance plénière du 6 juillet 2015, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a approuvé les conventions cadre des Contrats de Ville 2015-2020 des territoires de l'Eurométropole de Strasbourg, de Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse et de Saverne. Le Département du Bas-Rhin apporte une contribution importante à cette remobilisation partenariale, en matière de solidarités et d'éducation, tant auprès des acteurs que des habitants, pour lesquels il est un soutien indispensable, en articulation avec l'Etat, les villes de Strasbourg, Haguenau- Bischwiller-Kaltenhouse, Saverne et les EPCI (EMS, CAH, CDC de Saverne).

## I. **Le renforcement et le prolongement de la stratégie déployée depuis 2015**

La durée des contrats de ville élaborés en 2015 est prolongée jusqu'en 2022 par la loi du 28 décembre 2018. Il ne s'agit donc pas d'élaborer de nouveaux contrats, mais de leur donner une nouvelle impulsion, notamment au regard de l'évaluation à mi-parcours et de l'évolution des besoins des habitants.

La rénovation des contrats de ville se traduit par l'intégration d'engagements renforcés des partenaires, qui seront annexés aux contrats de ville. Ces engagements sont à considérer comme des leviers pour impulser et renforcer les politiques publiques de droit commun de chaque partenaire.

Au regard des nouvelles priorités gouvernementales pour les quartiers prioritaires de la ville, le Département du Bas-Rhin engage, de manière renforcée, ses politiques de droit commun en particulier sur les axes et thématiques suivants :

*(Cf. déclinaisons territoriales dans les protocoles d'engagements joints en annexe au rapport)*

### **Axe « Garantir les mêmes droits aux habitants »** **Thématique « Logement et cadre de vie »**

#### **L'accès à un logement social abordable**

- Un logement accessible pour tous : le logement est le premier poste de dépenses des ménages et pèse particulièrement lourd dans le budget des ménages les plus démunis. La stratégie départementale de l'habitat adoptée le 26 mars 2018 (CD/2018/008) prévoit, dans son axe 3, d'accompagner les modes de vie pour un logement pour tous en soutenant notamment les opérations qui permettent aux ménages aux plus faibles ressources ou en perte d'autonomie d'accéder à un logement abordable et adapté.

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et dans la perspective de la signature prochaine de la convention nationale de rénovation urbaine concernant les Programmes de Rénovation Urbaine sur Strasbourg-Hautepierre, Meinau-

Neuhof, Elsau, Schiltigheim-Bischheim-quartiers Ecrivains et ouest, Illkirch Graffenstaden-quartier Libermann et Lingolsheim-quartier Europe, un rapport spécifique « Habitat » est proposé à l'Assemblée Départementale. Ce nouvel engagement vient prolonger le partenariat développé avec l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg par le soutien à la réalisation de 21 équipements et services dans les quartiers prioritaires, pour une aide départementale de 12 781 000 €, correspondant à 24,2 % du coût HT des opérations, approuvée dans le cadre du contrat départemental le 24 juin 2019 (CD/2019/20).

- L'accompagnement des opérateurs de l'habitat dans leur participation à la création de nouveaux services à la population des QPV dans le cadre des programmes de renouvellement urbain, notamment d'OPUS67 pour la création de la première conciergerie solidaire du département en pied d'immeuble, spécifiquement orientée vers les locataires âgés du quartier des Ecrivains à Bischheim-Schiltigheim, d'Habitation Moderne pour la relocalisation et extension de la Maison Urbaine de Santé à la Cité de l'Ill et la nouvelle implantation de la halte-jeux au Neuhof, d'OPHEA dans la relocalisation et extension de la Maison Urbaine de Santé de Hautepierre et l'association Clé des champs (halte-garderie) au Neuhof.

**Axe « Garantir les mêmes droits aux habitants »**  
**Thématique « Renforcement du lien social - Solidarité »**

L'amélioration de l'accessibilité des services au public

- Le schéma interdépartemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics co-produit avec l'Etat et délibéré le 22 octobre 2018, met à disposition des acteurs des territoires une boîte à outils pour co-construire des services répondant à de nouveaux besoins.

Le développement d'équipements et de services dédiés aux habitants des QPV

- *Sur l'Eurométropole de Strasbourg*

Soutenir la création et/ou la réhabilitation de 21 équipements et services à hauteur de 12 781 000 M€, au bénéfice des habitants des Quartiers Prioritaires de Strasbourg : 16 équipements sportifs utilisés par les collégiens, 1 maison de l'insertion et du développement économique, 4 structures socio-culturelles.

D'autres projets portés par d'autres communes concernées par un QPV ainsi que des bailleurs sociaux engagés dans des opérations de renouvellement urbain feront l'objet de conventions de partenariat distinctes dans le cadre de contrats départementaux à venir sur Strasbourg, Bischheim-Schiltigheim et Illkirch : 7 maisons urbaines de santé, 1 maison de service accueillant un Centre médico-social départemental et un centre socio-culturel municipal, 1 conciergerie solidaire, 8 structures petite enfance et enfance, 2 gymnases accueillant des collégiens de collèges REP et REP+..

- *Sur Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse*

Accompagner la transformation en Maison France Services, dans le QPV de Bischwiller, de la Maison de Service Au Public qui accueille notamment le centre médico-social départemental.

**Axe « Garantir les mêmes droits aux habitants »**  
**Thématique « Education et Petite Enfance »**

Un plan « Actions Educatives en faveur de la réussite éducative des collégiens »

- Investir plus de 70 M€(\*) dans les collèges REP et REP+ ou accueillant les élèves issus des QPV de Bischwiller, Strasbourg, Schiltigheim, Bischheim, Lingolsheim, Illkirch et Bischwiller, assorti du lancement d'une démarche d'évaluation de la carte scolaire.

(\*) Adopté le 20 mars 2017 (délibération n° CD/2017/007), ce plan est doté d'un programme pluriannuel d'investissement 2018-2021, complété les 25 juin 2018 et 13 décembre 2018 de deux programmations d'investissements complémentaires

- Développer, en partenariat avec l'Etat, le Rectorat, les villes et les EPCI un parcours de réussite éducative et d'autonomie pour l'épanouissement de tous les jeunes des quartiers avec des Projets Educatifs Partagés et Solidaires (PEPS) permettant de créer de nouvelles synergies et opportunités de projets avec les parents et les jeunes, ainsi que la communauté éducative et culturelle locale.
- Continuer d'accueillir, aux côtés du Rectorat et de l'Education Nationale, moyennant l'hébergement gratuit offert par le Département du Bas-Rhin dans les logements vacants des collèges, 8 stagiaires polytechniciens durant leur 6 mois de formation humaine dans les collèges Lamartine à Bischheim, Rouget de Lisle à Schiltigheim, Galilée à Lingolsheim, Erasme et Twinger à Strasbourg HautePierre, Hans Arp à l'Elsau et Solignac au Neuhof, pour y exercer des séances individuelles d'aide au devoir ainsi que des projets collectifs et ludiques autour de la vulgarisation des matières scientifiques, et ce, en totale immersion. En soirée et pendant les vacances scolaires, les associations de quartier (Association des Parents d'Elèves des Ecrivains à Schiltigheim) et les centres socio-culturels (l'Albatros à Lingolsheim, le Galet à HautePierre, le Marais à Schiltigheim) les mobilisent pour proposer du soutien au devoir et mettre en place des animations et sorties culturelles avec les jeunes.
- Proposer une nouvelle plateforme de stages dédiée aux entreprises et aux collégiens de 3ème.

**Axe "Favoriser l'émancipation"**  
**Thématique "Emploi et insertion professionnelle"**

L'accompagnement renforcé vers l'emploi des bénéficiaires du RSA

Le Département du Bas-Rhin a signé le 18 décembre 2018 une convention avec l'Etat, portant sur la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi adoptée le 4 février 2019, autour de 3 axes forts :

- empêcher les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance à l'atteinte de la majorité
- instituer l'accueil inconditionnel des publics auprès des Unités territoriales médico-sociales

- renforcer l'accès aux droits sociaux et améliorer l'orientation et l'insertion professionnelle des allocataires du revenu de solidarité active via le Service Public de l'Insertion et la plateforme Job Connexion, une application de géolocalisation des offres d'emploi à proximité des domiciles des allocataires. Cette application sera par ailleurs connectée avec les solutions de garde et de transport sur le territoire du Bas-Rhin. 500 entreprises seront ainsi soutenues dans leur recherche de compétences.

## **Axe « Faire République »**

### **Thématique « Renforcement du lien social »**

#### Développer un programme de 10 actions pour le droit à la différence et pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la haine de l'autre

- Voté en plénière du 4 avril 2019 (CD/2019/008), le programme est crédité d'une enveloppe de 10 000 €/an.

#### Lutte contre la radicalisation

- Former tous les professionnels sociaux, médicaux et médico-sociaux du Département à la prévention et la lutte contre la radicalisation.
- Renforcer la prévention primaire par un travail partenarial en lien avec la sous-préfète du Bas-Rhin en charge de la politique de la ville à Strasbourg, les missions de protection de l'enfance et l'action sociale de proximité du Département.

#### Soutenir les associations en difficulté financière conjoncturelle avec la création d'un fonds de soutien

- Voté en plénière du 4 avril 2019 (CD/2019/017), ce dispositif est crédité d'une enveloppe de 100 000 €/an.

A travers ses engagements renforcés dans les contrats de ville de l'Eurométropole de Strasbourg, de Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse et de Saverne, le Département du Bas-Rhin réaffirme ainsi les deux piliers de ses politiques publiques d'inclusion et de développement : une place pour chacun dans la société en apportant à chaque Bas-Rhinois une réponse à ses besoins fondamentaux et une place pour chacun dans l'emploi, en accompagnant vers et dans l'emploi.

Au-delà du renforcement de ses politiques et de ses dispositifs de droit commun, et de son soutien apporté aux investissements portés par les communes et l'Eurométropole de Strasbourg à travers les contrats départementaux, le Département du Bas-Rhin s'engage à poursuivre son accompagnement technique et financier aux porteurs de projets qui interviennent au quotidien auprès des habitants des QPV, et à susciter de nouveaux partenariats avec les acteurs publics et associatifs des territoires, en lien avec l'évolution des besoins de leurs habitants.

## **II. Le renforcement du Fonds Urbain pour répondre aux nouveaux enjeux des appels à projets dès 2020**

Le Fonds Urbain est constitué d'une enveloppe spécifique dédiée à l'accompagnement et à l'amplification des politiques publiques du Département au plus près des territoires et des habitants des quartiers prioritaires, qui répondent aux priorités définies par l'Assemblée départementale dans sa séance du 8 décembre 2016. A l'échelle des 18 QPV de l'Eurométropole de Strasbourg, les porteurs de projets qui souhaitent être aidés, répondent à l'appel à projets en déposant leur dossier au guichet unique de l'Eurométropole, qui le réoriente vers les financeurs sollicités.

En 2018, le Département du Bas-Rhin a soutenu 194 projets locaux dont 173 sur le territoire de l'Eurométropole, 18 sur celui de Saverne et 16 sur celui d'Haguenau Bischwiller pour un montant total de **654 618 €**. 3<sup>ème</sup> financeur des projets réalisés dans les QPV, le Département du Bas-Rhin est un co-financeur nécessaire et incontournable à la réalisation d'un nombre sans cesse plus important de projets, par l'effet levier induit auprès des autres financeurs. Ce financement résulte de la mobilisation des dispositifs de droit commun à hauteur de **394 618 €**, principalement sur les thématiques de l'insertion et des actions éducatives qui concentrent plus de 80% des projets soutenus - et dans une bien moindre mesure, de l'accès à la culture - et pour **260 000 €** d'une enveloppe spécifique, le Fonds Urbain.

Cette enveloppe se répartit aujourd'hui à raison de 223 500 € sur l'Eurométropole de Strasbourg, 23 300 € sur Haguenau-Bischwiller et 13 200 € sur Saverne.

La culture du développement de projet est devenue le paradigme fondateur des démarches de contrats départementaux et de Projets Educatifs Partagés et Solidaires initiées par le Département avec ses territoires. A travers l'animation et la coordination de projets de développement local, des partenariats nouveaux se créent et se consolident dans la durée.

A l'échelle des QPV où seuls les projets multipartenariaux et interdisciplinaires sont cofinancés, il est décisif que le Département accompagne financièrement cette dynamique de projets nouveaux dans des domaines où l'action départementale reste à développer.

Or, l'enveloppe du Fonds Urbain, stable depuis 2015, ne permet plus aujourd'hui d'accompagner l'ensemble des projets présentés. Afin d'accompagner les priorités développées au chapitre I et notamment dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et pour l'insertion professionnelle, il est proposé d'abonder cette enveloppe de 240 000 € dès le budget primitif 2020.

## **II-1. Les 10 nouvelles priorités du Fonds Urbain**

Il est proposé d'orienter le soutien du département autour des 10 priorités d'intervention ci-après : la réussite et l'épanouissement des jeunes, en particulier des collégiens, dans leur trajectoire personnelle, familiale et scolaire, la lutte contre la pauvreté et pour l'intégration sociale et professionnelle pour tout à chacun, l'accompagnement responsabilisant et bienveillant des parents, la préservation de l'autonomie dans un cadre de vie sécurisant pour les personnes âgées et/ou handicapées, l'accès à des équipements et des services de qualité.

### **A. La jeunesse**

#### Priorité 1 : La pratique sportive

Seront soutenues des actions favorisant l'accès aux sports de nature et les pratiques sportives associant au moins deux des trois enjeux repérés comme importants à savoir : la santé, l'insertion et la citoyenneté.

## Priorité 2 : L'engagement

Seront soutenues des actions qui incitent les jeunes à s'investir dans leur quartier : donner des clefs à ces citoyens en devenant pour comprendre le monde environnant, les évolutions sociétales et leurs impacts (radicalisation, racisme, xénophobie,..) ; la société vieillissante et la nécessité de renforcer les échanges d'expériences.

## Priorité 3: L'accompagnement à la scolarité et la prévention du décrochage scolaire

Seront soutenues des actions s'adressant en priorité à des publics collégiens, notamment dans le cadre de Projets Educatifs Partagés et Solidaires. Ces actions devront obligatoirement associer plusieurs acteurs du territoire (ex : un collège associé à une Fédération professionnelle). Il s'agira d'apprendre aux collégiens à identifier puis utiliser les potentiels socio-économiques présents sur leur quartier.

## Priorité 4 : L'attractivité et la valorisation des établissements scolaires

Seront soutenues des actions contribuant à améliorer l'attractivité des collèges situés dans les QPV du territoire. Les projets d'excellence dans les domaines culturels, linguistiques, scientifiques, associant des partenaires « prestigieux » (grandes écoles, fondations,..) seront particulièrement aidés.

## Priorité 5 : L'accompagnement des parents

Seront soutenues des actions de médiation et de soutien à la parentalité via des médiateurs scolaires intervenant dans les collèges en QPV sur l'une au moins des 10 priorités couvertes par le Fonds Urbain, dans le cadre de co-financements associant au moins 2 autres partenaires.

## **B. La lutte contre les exclusions**

### Priorité 6: L'apprentissage et la maîtrise de la langue française

Seront soutenues des actions favorisant des parcours progressifs dans l'apprentissage de la langue et favorisant une mixité hommes/femmes dans les groupes. Les porteurs de projet d'un territoire identique s'accorderont notamment à présenter une offre « complète » et complémentaire aux habitants du territoire ciblé.

### Priorité 7 : Les parcours vers l'emploi

Seront soutenues prioritairement des actions prévues dans la convention de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 cosignée par l'Etat et le Département du Bas-Rhin favorisant l'insertion professionnelle en partenariat avec le monde économique pour les publics les plus éloignés de l'emploi et basées sur l'accompagnement individuel du parcours d'insertion : les jeunes, les seniors et, prioritairement les bénéficiaires du RSA (remobilisation, accès à la formation, alternance, clauses d'insertion, chantiers écoles, forum, job dating, tutorat, parrainage ou autres) et des actions visant à assurer une meilleure coordination entre les dispositifs d'insertion et l'emploi afin d'éviter les ruptures de parcours dans une perspective d'employabilité des personnes

### Priorité 8 : L'orientation et la formation

Seront soutenues des actions permettant l'acquisition de compétences numériques et de prévention du risque d'addiction aux écrans : codage, langages informatiques, création de sites, blogs,... Un « bonus » sera attribué aux actions poursuivant ce double objectif : acquisition de compétences numériques et prévention de l'addiction aux écrans.

### **C. Le dialogue citoyen**

#### Priorité 9 : Valorisation des projets culturels en QPV, favorisant la diversité culturelle comme facteur et catalyseur de cohésion sociale

Seront soutenues les actions vis-à-vis des publics prioritaires des quartiers (ménages isolés, jeunes parents, personnes en perte d'autonomie, allocataires de minimas sociaux) permettant le dialogue interculturel et le renforcement de la cohésion sociale, ainsi que les projets d'éducation artistique et culturelle développés en lien avec la présence artistique en QPV.

#### Priorité 10 : Soutien à la mise en réseau des acteurs culturels dans les QPV

Sera aidée notamment la constitution de réseaux associatifs, institutionnels et/ou entrepreneuriaux, pour développer des projets transversaux et innovants, répondant à la fois aux politiques prioritaires du Département du Bas-Rhin et aux publics prioritaires des QPV.

## **II-2. Les critères d'éligibilité des projets**

Il est proposé de :

- répondre aux priorités départementales stipulées dans le présent Référentiel
- mobiliser le réseau partenarial et la recherche de cofinancement
- mutualiser les ressources et les moyens disponibles sur le territoire
- définir précisément le périmètre du projet tant dans sa dimension territoriale qu'humaine (public ciblé)
- favoriser l'innovation dans le projet et encourager la responsabilisation des habitants (parents, jeunes, enfants,...) par leur engagement dans la construction et la mise en œuvre du projet
- respecter le principe de mixité hommes/femmes.

Ces propositions ont fait l'objet d'un avis favorable des Commissions territoriales des territoires de délégation Nord, Ouest et Eurométropole de Strasbourg lors de leurs réunions respectives du 7, du 14 et du 15 novembre 2019.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :*

- *confirme la poursuite des engagements du Département du Bas-Rhin dans la politique de la ville au titre de ses politiques de droit commun ;*
  - *approuve les protocoles d'engagements renforcés et réciproques annexés aux trois Contrats de Ville pour la période 2015-2022 et joints en annexe de la présente délibération ;*
  - *adopte les 10 priorités du Fonds Urbain détaillées ci-après qui annulent et remplacent les priorités départementales adoptées par délibération N°CD/2016/171 du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 08 décembre 2016 :*
    - o priorité 1 : la pratique sportive*
    - o priorité 2 : l'engagement*
    - o priorité 3 : l'accompagnement à la scolarité et la prévention du décrochage scolaire*
    - o priorité 4 : l'attractivité et la valorisation des établissements scolaires*
    - o priorité 5 : l'accompagnement des parents*
    - o priorité 6 : l'apprentissage et la maîtrise de la langue française*
    - o priorité 7 : les parcours vers l'emploi*
    - o priorité 8 : l'orientation et la formation*
    - o priorité 9 : valorisation des projets culturels en QPV, favorisant la diversité culturelle comme facteur et catalyseur de cohésion sociale*
    - o priorité 10 : soutien à la mise en réseau des acteurs culturels dans les QPV*
- Les modalités de soutien du Département du Bas-Rhin au titre du Fonds Urbain pour chacune de ces dix priorités ainsi que les critères d'éligibilité des projets à ce fonds sont précisées dans l'annexe jointe à la présente délibération ;*
- *augmente l'enveloppe annuelle du Fonds Urbain de 260 000€ à 500 000€ à partir du budget primitif 2020.*

Strasbourg, le 27/11/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY